

CONTRÔLE TECHNIQUE **VOLONTAIRE**



NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 22/10/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26063184																																																													
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																															
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S056S033 (9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO. (3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																	
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 078T1076 SIGNATURE : 																																																																	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GR-036-ED (F) 13/09/2023 13/09/2023 Marque Designation commerciale FIAT 500 (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre ZFAEFAA42PX148607 M1 VP Type/CNIT Énergie M10FATVP300P720 EL Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																	
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 20502		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+0.3m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">816daN</td> <td colspan="2">595daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>326daN</td> <td>288daN</td> <td>155daN</td> <td>160daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">12%</td> <td colspan="2">4%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>326daN</td> <td>288daN</td> <td>155daN</td> <td>160daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">65%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 25%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.3%</td> <td>-1.7%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.3m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		1%		Forces verticales :	816daN		595daN		Frein de service :					Forces de freinage :	326daN	288daN	155daN	160daN	Déséquilibre (<20%):	12%		4%		Forces de freinage (efficacité) :	326daN	288daN	155daN	160daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	65%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 25%					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.3%	-1.7%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																														
	G	D	G	D																																																													
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.3m/Km																																																																
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		1%																																																														
Forces verticales :	816daN		595daN																																																														
Frein de service :																																																																	
Forces de freinage :	326daN	288daN	155daN	160daN																																																													
Déséquilibre (<20%):	12%		4%																																																														
Forces de freinage (efficacité) :	326daN	288daN	155daN	160daN																																																													
Taux d'efficacité (≥ 58%):	65%																																																																
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 25%																																																																	
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.3%	-1.7%																																																															
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																	